

1) Le professeur connaît :

- * Les valeurs de la République et les textes qui les fondent : liberté, égalité, fraternité, laïcité, refus de toutes les discriminations, mixité, égalité entre les hommes et les femmes
- * Les institutions (État et collectivités territoriales) qui définissent et mettent en œuvre la politique éducative de la nation
- * Les mécanismes économiques et les règles qui organisent le monde du travail et de l'entreprise
- * La politique éducative de la France, les grands traits de son histoire et ses enjeux actuels : stratégiques, politiques, économiques, sociaux en comparaison avec d'autres pays européens
- * Les grands principes du droit de la fonction publique et du code de l'Éducation : les lois et textes réglementaires en relation avec la profession exercée, les textes relatifs à la sécurité des élèves (obligation de surveillance par exemple) et à la sûreté (obligation de signalement par exemple)
- * Le système éducatif, ses acteurs et les dispositifs spécifiques éducation prioritaire, ...
- * La convention internationale des droits de l'enfant
- * Ses droits et recours face à une situation de menace ou de violence
- * L'organisation administrative et budgétaire des écoles et des établissements publics locaux d'enseignement
- * Les règles de fonctionnement de l'école ou de l'établissement : règlement intérieur, aspects budgétaires et juridiques
- * Les caractéristiques et les indicateurs de l'école ou de l'établissement d'exercice
- * Le projet de l'école ou de l'établissement d'exercice
- * Le rôle des différents conseils : conseil d'école, conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil d'administration, conseil pédagogique, conseil de classe, conseil de discipline

2) Le professeur est capable de :

- * Utiliser ses connaissances sur l'évolution et le fonctionnement du service public d'éducation nationale pour recourir aux ressources offertes
- * Se situer dans la hiérarchie de l'institution scolaire
- * Participer à la vie de l'école ou de l'établissement
- * Repérer les signes traduisant des difficultés spécifiques des élèves dans le domaine de la santé, des comportements à risques, de la grande pauvreté ou de la maltraitance
- * Contribuer, en coopérant avec des partenaires internes ou externes à l'institution, à la résolution des difficultés spécifiques des élèves
- * Se faire respecter et d'utiliser la sanction avec discernement et dans le respect du droit

3) Agir de façon éthique et responsable conduit le professeur à :

- * Faire comprendre et partager les valeurs de la République
- * Intégrer, dans l'exercice de sa fonction, ses connaissances sur les institutions, sur l'État (son organisation et son budget), sur ses devoirs de fonctionnaire
- * Respecter dans sa pratique quotidienne les règles de déontologie liées à l'exercice du métier de professeur dans le cadre du service public d'éducation nationale
- * Respecter les élèves et leurs parents
- * Respecter et faire respecter le règlement intérieur, les chartes d'usage des ressources et des espaces communs
- * Respecter, à sensibiliser et faire respecter les droits et devoirs en matière d'usage du numérique dans la société de l'information
- * Collaborer à la réalisation d'actions de partenariat engagées entre l'établissement et son environnement économique, social et culturel
- * Prendre en compte la dimension civique de son enseignement